



Les exploitations ovines laitières du Massif central en agriculture biologique

Résultats campagne 2023

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :

Gilles NOUBEL, Sarine MERLEY, Lucie LOUBIERE – UNOTEC

Olivier PATOUT, Thierry TAURIGNAN – AVEM & CETA De l'herbe au lait

Nathalie RIVEMALE, Benoît NOUGADERE – Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort

Marine CRISTOL – Chambre d'agriculture de Lozère

Jean-Christophe VIDAL, Aurore PETIT – Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Synthèse des données et rédaction :

Catherine DE BOISSIEU, Emmanuel MORIN - Institut de l'Élevage



Édition : Avril 2025



1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle Bio Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle Bio Massif central a mené un important travail de concertation à l'échelle régionale pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique (AB). Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions en AB. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants en AB viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés. En 2022, les partenaires ont souhaité poursuivre leur collaboration dans un projet BioRéférences 2022-2028 autour des références technico-économiques des élevages de ruminants, notamment face aux nombreux enjeux rencontrés par les élevages en AB (aléas économiques, climatiques, évolution de la PAC...).

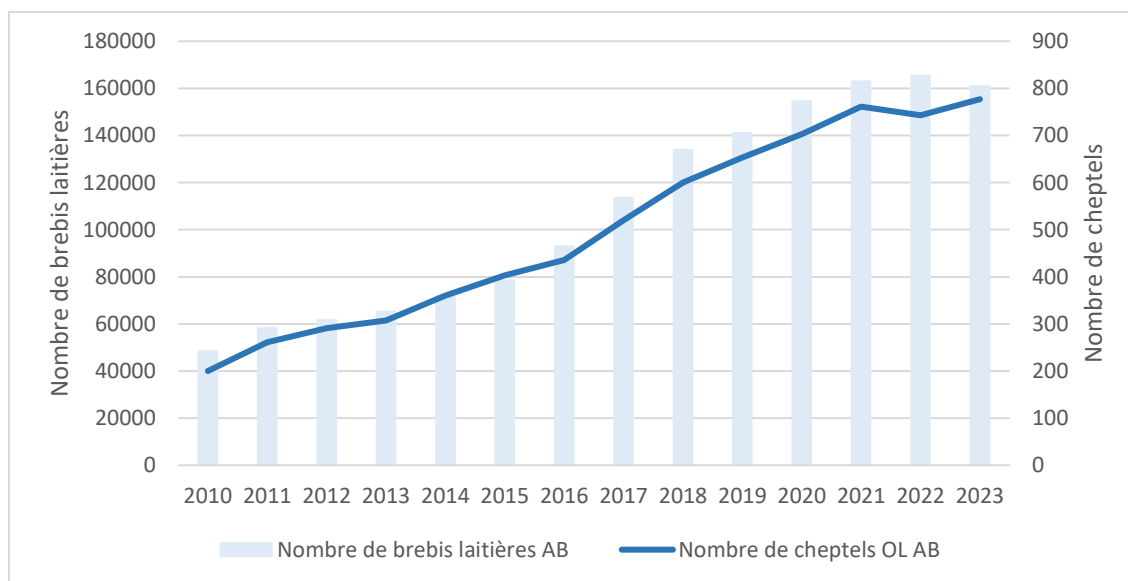
Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de fermes localisées sur le Massif central a été constitué depuis la campagne 2014 pour les cinq filières de ruminants (bovin lait, bovin viande, ovin lait, ovin viande et caprin). Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau d'élevages pour la filière ovine laitière (OL) en agriculture biologique - campagne 2023, auxquels ont été ajoutés ceux d'élevages suivis dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

2. L'élevage ovin lait en AB en France et dans le Massif central

Selon les dernières statistiques nationales publiées par l'Agence Bio¹, 777 élevages de brebis laitières étaient, à la fin de l'année 2023, certifiés AB en France ou en conversion ; ils détenaient un peu plus de 160 000 brebis laitières. **Depuis le début du programme BioRéférences en 2014, les volumes produits en AB et le nombre de cheptels certifiés ont doublé mais 2022 a été une année charnière où le nombre d'élevages de brebis laitières en AB a baissé pour la première fois. En 2023, le nombre d'éleveurs de brebis laitières en AB sur le territoire national repart légèrement à la hausse mais le cheptel OL décroît.**

Figure 1 : Évolution du nombre de cheptels OL certifiés ou en cours de conversion AB et du nombre de brebis laitières détenues

Sources : Agence Bio, campagnes 2010 à 2023



¹ <http://www.agencebio.org/la-bio-dans-les-regions>



La collecte de lait de brebis AB en France est quant à elle stabilisée à 32 millions de litres de lait en 2023, comme depuis 4 ans, contre 25 millions de litres de lait en 2018 (source SSP-EAL et FranceAgriMer).

Pour la même année, on dénombre dans les 22 départements rattachés pour tout ou partie au Massif central, 392 élevages certifiés AB ou en cours de conversion (+4 % par rapport à 2022). Ils détiennent près de 115 000 brebis (- 2 %). L'élevage de brebis laitières en agriculture biologique dans le Massif central est très concentré géographiquement puisque 68 % des exploitations et près de 91 % des brebis sont localisées dans les cinq départements qui constituent historiquement le bassin de l'AOP Roquefort (Aveyron et Lozère surtout, mais aussi Tarn, Hérault et Gard).

3. Ce qu'il faut retenir de la campagne 2023 (octobre 2022- septembre 2023)

Après une campagne 2022 marquée par l'augmentation du coût des matières premières, la campagne 2023 a continué sur cette même lancée. Sur la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, l'IPAMPA² lait de brebis a encore progressé de +5,9 % (+17,7 % entre octobre 2021 et septembre 2022). Comme en 2022, cette évolution a particulièrement concerné les prix du fioul et des engrais, mais également des concentrés et tourteaux.

Sur le plan fourrager, il faut revenir à l'été 2022 et la sécheresse estivale pour comprendre les impacts sur la campagne 2023. Les stocks réalisés en 2022 pour la campagne 2023 ont été pour la plupart insuffisants et les élevages les moins autonomes ont dû recourir à l'achat de fourrages grossiers en plus grande quantité. Certains élevages ont même réduit légèrement leur troupeau pour diminuer le chargement. Les élevages tardifs ont par ailleurs beaucoup pâturé les luzernes pour maintenir le lait en début d'été (juillet) alors que les élevages précoces ont davantage complémenté pour préparer la mise-bas. Par la suite, le printemps 2023 humide n'a pas été favorable au pâturage avec des pâtures de moins bonne qualité et davantage de parasitisme. Du point de vue sanitaire, l'été 2023 a été marqué par le début de la FCO avec des frais vétérinaires qui commencent à augmenter (achat d'insecticide, début de vaccination).

Au niveau économique, après quatre campagnes de progression (2014 à 2017), les résultats économiques des exploitations suivies s'affichaient à la baisse entre 2018 et 2020. Cette évolution s'expliquait par la hausse des charges opérationnelles mais également une progression des charges de structure en lien avec le renouvellement ou la modernisation des équipements (installations de traite, bergerie...).

En 2021, l'échantillon de fermes suivies a été fortement renouvelé et ne permet plus d'analyser l'évolution des résultats sur un échantillon constant suffisant sur un grand nombre d'années. Seuls les évolutions N/N-1 et sur 3 campagnes (2021-2022-2023) ont pu être conservées dans l'analyse. Malgré une légère hausse du prix du lait sur la campagne 2023, compte tenu de l'évolution des charges et des achats de fourrages, les résultats économiques poursuivent leur tendance à la baisse. A noter une progression des aides en 2023 grâce à l'aide sécheresse et à l'aide de crise bio, dispositif d'indemnisation exceptionnel lié à la conjoncture économique.

² IPAMPA : Indice des prix d'achat des moyens de production agricole

4. Les exploitations suivies au cours de la campagne 2023

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de **17 exploitations** situées dans la **zone sud du Massif central**. Ces suivis ont été réalisés par différentes structures dans le cadre de plusieurs projets : les Chambres d'agriculture de l'Aveyron et de la Lozère, UNOTEC, le Service Élevage de la Confédération de Roquefort et l'AVEM. À noter que le réseau BioRéférences pour la filière ovine laitière s'est consolidé cette année avec des exploitations suivies dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage, converties à l'agriculture biologique. L'échantillon constant depuis 2014 est aujourd'hui insuffisant pour faire l'objet d'une analyse pluriannuelle complète mais 16 élevages sont suivis depuis 3 ans (2021 à 2023).

Les 17 exploitations livrent leur lait à des entreprises de collecte et de transformation du lait. Elles peuvent être réparties dans trois groupes en fonction des dates de début de période de traite :

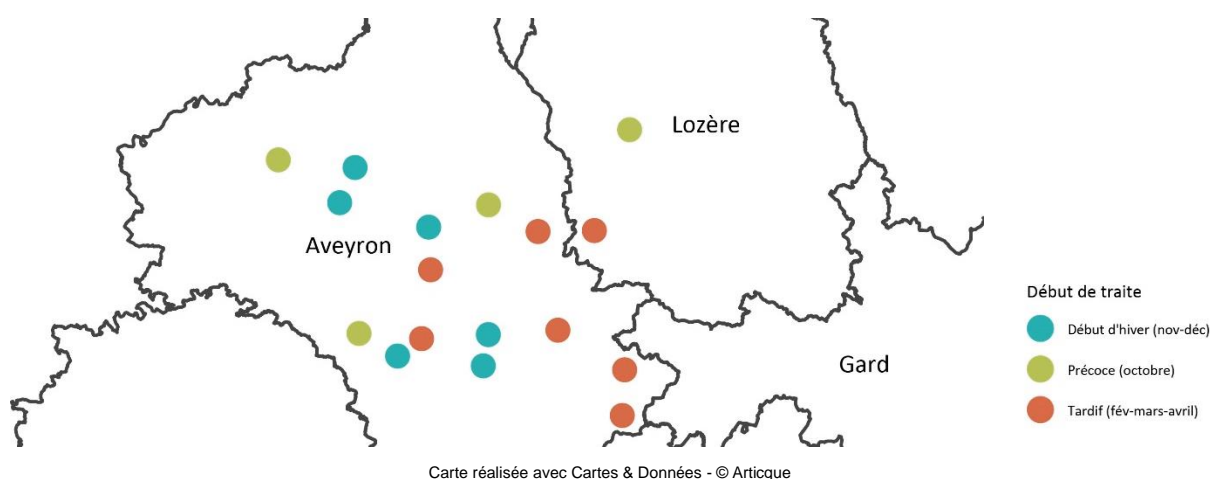
- Quatre exploitations démarrent **la traite précocement en automne** (entre septembre et octobre) et terminent avant l'été ;
- Six exploitations démarrent **la traite en début d'hiver** (novembre et décembre) et poursuivent la production jusqu'à l'été : la date de fin de collecte se situe entre juillet et août ;
- Sept exploitations démarrent **la traite tardivement** (entre février et avril) et produisent du lait jusqu'au mois d'octobre ou novembre.

Sur les 17 exploitations suivies, seulement quatre sont engagées dans la démarche de l'AOP Roquefort. Elles sont majoritairement positionnées dans le groupe « début de traite en début d'hiver ». Seulement une démarre la traite tardivement en mars.

Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif central mais seulement de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes aux structures hétérogènes.

Figure 2 : Localisation des exploitations ovines laitières suivies

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2023 [N=17]





5. Structures des exploitations suivies

16 exploitations sur les 17 suivies sont sous forme sociétaire, avec un collectif de main-d'œuvre généralement important : avec **2,7 unités de main-d'œuvre (UMO) en moyenne**, il varie de 1 à 4 UMO. Il s'agit de main-d'œuvre familiale et de main-d'œuvre salariée pour dix exploitations : quatre à temps complet et six à temps partiel ou saisonnier. Enfin, trois exploitations ont recours à de la main-d'œuvre bénévole, soit de manière importante pour une d'entre elles (0,7 UMO bénévole pour 3,0 UMO au total), soit de manière restreinte (0,2 à 0,3 UMO bénévole).

Les exploitations suivies disposent de surfaces importantes : **100 ha de SAU en moyenne**, auxquelles s'ajoutent **73 ha de parcours** en moyenne pour les exploitations situées **en zone de Causses** (neuf exploitations). Cette moyenne cache cependant une **grande variabilité des structures** puisque la SAU des exploitations suivies varie de 35 à 232 ha.

La **surface fourragère principale représente 80 % de la SAU** ; elle est pour l'essentiel composée de surfaces en herbe : deux exploitations seulement ont des cultures fourragères (colza fourrager ou méteil fourrager) qui représentent de 3 à 5 % de la SFP.

Tableau 1 : Structure des exploitations ovines laitières bio suivies

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2023 [N=17]

Date début de traite	Octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2023	Evol. 2022-2023 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	4	6	7	17	16
Main-d'œuvre totale [UMO]	2,8	2,5	2,7	2,7	=
Main-d'œuvre exploitante [UMO]	2,0	2,2	2,2	2,1	+5%
Main-d'œuvre salariée [UMO]	0,8	0,1	0,5	0,4	-17%
Main-d'œuvre bénévole [UMO]	0,1	0,1	0,0	0,1	-19%
SAU hors landes et parcours [ha]	95,7	84,3	117,0	100,5	=
SFP hors landes et parcours [ha]	77,3	67,6	93,8	80,7	=
Surface en herbe [ha]	75,7	67,6	93,8	80,3	+1%
Landes et parcours individuels [ha]	19,6	30,4	140,8	73,3	-1%
Cheptel total [UGB]	77,2	65,0	89,4	77,9	=
Cheptel ovin lait [UGB]	77,2	61,3	88,4	76,2	=
Chargement apparent [UGB/ha]	1,0	1,0	1,0	1,0	+1%
Chargement corrigé [UGB/ha]	0,8	0,8	0,8	0,8	-10%

Dans la majorité des élevages, la **luzerne** en association constitue le pivot des rotations en alternance avec un méteil implanté à l'automne en dérobée, des prairies multi-espèces et une ou deux céréales d'hiver pour des **rotations de 6 à 8 ans**. Les assolements se caractérisent par beaucoup d'associations graminées/légumineuses ou protéagineux, autant pour les prairies temporaires que pour les céréales.

La plupart des exploitations sont **spécialisées** : deux seulement détiennent des bovins allaitants qui représentent alors 8 à 25 % des UGB présents sur l'exploitation. Le passage en agriculture biologique a, dans la plupart des cas, entraîné une spécialisation des exploitations.

Le chargement apparent des exploitations suivies se maintient à 1,0 UGB/ha, et le chargement corrigé diminue en 2023 à 0,8 UGB/ha en 2023. Cet écart entre les 2 notions de chargement **montre la dépendance aux achats de fourrages** de plusieurs exploitations suivies, notamment en cas d'année climatique difficile (sécheresse 2022 qui a impacté les stocks pour la campagne 2023)



6. Résultats technico-économiques de l'atelier ovin lait

Pour les élevages suivis, les résultats techniques sont bons : avec 319 litres de lait par brebis traite en moyenne et 306 litres par brebis présente, ces résultats sont supérieurs à la moyenne observée pour les élevages suivis en appui technique SIEOL (290 litres/brebis en agriculture biologique). Avec **90 % de taux de mises bas et 142 % de taux de prolificité**, les résultats de reproduction correspondent à ceux qui sont habituellement enregistrés dans les troupeaux Lacaune lait en lutte naturelle. Ceci s'explique en partie par le **nombre important de béliers présents** dans les exploitations (1 bélier pour 23 brebis en moyenne, de 1 pour 17 à 1 pour 31).

Après une année marquée par une forte augmentation de la prolificité, notamment dans le groupe de précoce, le taux de prolificité retrouve en 2023 un niveau habituel. La préparation à la mise bas compliquée par la sécheresse estivale peut expliquer cette baisse qui se retrouve dans le nombre d'agneaux élevés par brebis (-11 %). Par ailleurs, malgré des bergeries généralement moins chargées qu'en élevage conventionnel, le taux de mortalité des agneaux est à 12 % en moyenne. L'étalement des mises-bas en lutte naturelle peut expliquer une mortalité des agneaux plus importante à la fin des mises-bas.

Tableau 2 : Résultats techniques de l'atelier ovin lait

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2023 [N=17]

Date début de traite	Octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2023	Evol. 2022-2023 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	4	6	7	17	16
Effectif brebis présentes à la mise bas	507	389	539	479	-1%
Taux de mises bas [%]	91	89	91	90	-3 pts
Taux de prolificité [%]	145	136	146	142	-5 pts
Taux de mortalité des agneaux [%]	15	9	12	12	+1 pts
Taux de mise en traite [%]	95	97	96	96	+1 pts
Effectif brebis traitées	433	336	475	416	-3%
Volume de lait produit [litres]	143 468	113 639	143 648	133 014	-5%
Lait / brebis traite [litres]	338	335	294	319	-2%
Durée de traite [jours]	247	245	222	236	-1%
Effectif brebis présentes	435	347	511	435	+1%
Lait / brebis* [litres]	336	321	277	306	-7%
Agneaux élevés / brebis	1,3	1,2	1,3	1,3	-11%
Taux de renouvellement [%]	31	29	32	31	=
Nombre de brebis par bélier	19	22	25	23	+3%
Total concentrés / brebis [kg]	244	287	219	249	-4%
Concentrés achetés / total conc. [%]	44	49	48	48	=
Concentrés adultes / brebis présente [kg]	187	236	175	200	-2%
Fourrages disponibles /brebis [kg MS]	737	647	635	663	+3%
Fourrages récoltés /brebis [kg MS]	526	526	557	539	-6%
Fourrages achetés /brebis [kg MS]	211	120	78	124	+89%
dont luzerne déshydratée / brebis [kg MS]	27	29	49	37	+3%
Autonomie fourragère (%)	75	83	84	81	-10 pts
Estimation part d'herbe pâturée /total fourrages (%)	17	25	30	25	-3 pts
Autonomie en concentrés (%)	56	50	51	52	=
Autonomie globale (%)	72	75	77	75	-8 pts

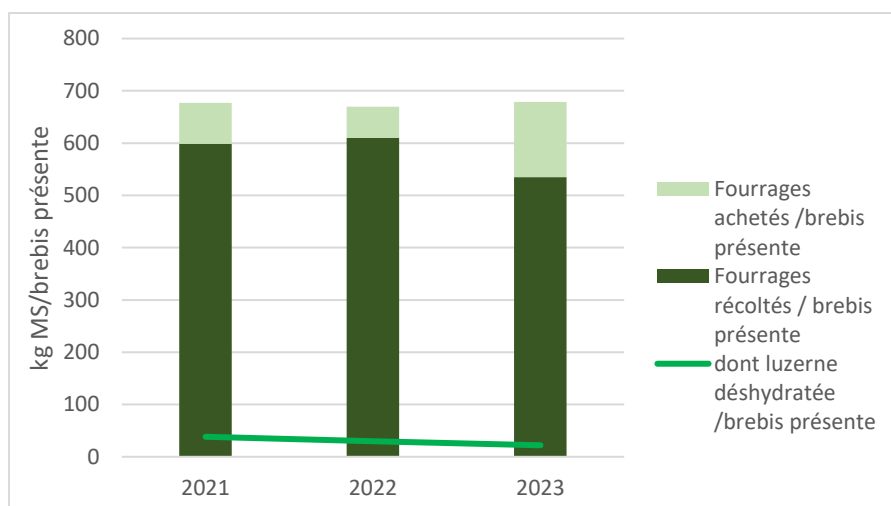
* résultats technico-économiques exprimés par brebis présente



La quantité de fourrages disponibles permet d'apprécier l'équilibre stock/pâture des élevages suivis. Avec un peu plus de 663 kg MS par brebis présente en moyenne, **les fourrages stockés et distribués représentent plus des deux tiers des besoins en fourrage des troupeaux**³. Globalement importants, ces besoins en stock sont en partie liés aux dates de début et de fin de période de traite. Chaque année, l'écart de quantité de fourrages stockés entre les élevages précoces et tardifs est particulièrement marqué : **100 kg de MS de moins en faveur des élevages les plus tardifs pour lesquels la période de traite coïncide avec la pousse de l'herbe.**

Figure 3 : Evolution des quantités de fourrages utilisés (échantillon constant sur 3 ans)

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagnes 2021-2022-2023 [N=9]



La part du pâturage dans l'alimentation fourragère du troupeau est estimée en moyenne à 25 % au cours de la campagne 2023. Elle est évaluée à partir de la part des stocks de fourrages utilisés par le troupeau ovin laitier sur la campagne et de l'ingestion estimée d'un UGB (4 750 kg MS/an). Cette part de pâturage est **d'autant plus importante que la date de début de traite se rapproche du printemps.** Les systèmes qui démarrent la traite plus tardivement (en fin d'hiver ou au printemps) ont plus de facilité à valoriser le pâturage en début/milieu de lactation au printemps et en fin de gestation à l'automne. Ces deux points expliquent une estimation de la part d'herbe pâturée un peu plus importante (30 %) pour ces systèmes que dans le premier groupe (17 %). Cependant, la part d'herbe pâturée dans les élevages tardifs est à un niveau inférieur que les années précédentes compte tenu du printemps humide (pâturage de moins bonne qualité, boiteries, parasitisme...).

Les quantités de fourrages achetés en 2023 s'élèvent à environ 124 kg MS par brebis présente en moyenne, soit 18 % des fourrages distribués. Après une campagne 2020 marquée par des achats importants (près de 20 %) et deux campagnes 2021 et 2022 avec des achats de fourrages à leur niveau habituel, la campagne 2023 est de nouveau marquée par des **achats de fourrages importants à cause d'une récolte 2022 fortement impactée par la sécheresse estivale.** Plusieurs exploitations ont dû entamer leur consommation de stocks dès l'été pour terminer la campagne 2022 ou préparer les brebis à la mise-bas. Le niveau d'autonomie fourragère des exploitations suivies est particulièrement impacté par cette sécheresse estivale 2022 et perd près de 10 points entre les campagnes 2022 et 2023. Compte tenu du coût élevé des concentrés azotés et du manque de stocks, les éleveurs se sont plutôt tournés vers l'achat de fourrages grossiers associant de la luzerne brins longs et bouchons (« Packàfibres ») plutôt que de la luzerne déshydratée, dont ils sont déjà consommateurs en temps normal.

³ En prenant un taux de perte et de refus de l'ordre de 10 %



Avec 200 kg par brebis présente (concentrés adultes/brebis présente), les quantités de concentrés distribués aux brebis se stabilisent. Même si elle doit être analysée au regard du niveau de production laitière élevé, **ce critère dépasse depuis plusieurs campagnes la barre symbolique des 200 kg/brebis**, alors que tous les leviers techniques sont mis en place pour récolter des fourrages de qualité et que la ration est souvent complétée par de la luzerne déshydratée dans ces élevages. La quantité de concentrés distribués aux brebis reste cependant à un niveau stable à 652 g/L par litre de lait produit.

A noter, pour les élevages livrant à l'AOP Roquefort (4 exploitations sur 17), la dérogation exceptionnelle de pouvoir acheter plus de 200 kg d'aliments/brebis présente à la mise-bas sur la campagne 2023 compte tenu de la sécheresse 2022 ayant impacté les stocks.

Tableau 3 : Résultats économiques de l'atelier ovin lait

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2023 [N=17]

Date début de traite	Octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2023	Evol. 2022-2023 [éch. constant]
Nombre d'exploitations	4	6	7	17	16
Prix moyen du lait [€/1000 litres]	1 422	1 534	1 445	1 471	+3%
Produit ovin, hors aides / brebis* [€]	555	572	489	534	-6%
Produit lait / brebis [€]	477	490	402	450	-4%
Co-produits viande / brebis [€]	78	72	82	78	-16%
Produit ovin, avec aides / brebis [€]	580	596	513	558	-6%
Charges opérationnelles troupeau / brebis [€]	237	257	197	228	+19%
Charges d'alimentation directes / brebis [€]	190	197	158	180	+22%
Frais vétérinaires / brebis [€]	13	18	12	14	+28%
Autres frais d'élevage / brebis [€]	22	22	19	21	+11%
Marge sur Coût Alim. lait / brebis [€]	287	292	243	271	-16%
Charges opérationnelles SFP / brebis [€]	22	17	19	19	+7%
Charges opérat. ovines / brebis [€]	259	274	216	247	+18%
Marge brute ovine, hors aides / brebis [€]	297	297	273	287	-20%
Marge brute ov. avec aides / brebis [€]	321	322	297	311	-19%
Marge brute ov. / prod. ovin, avec aides [%]	55	54	57	56	-9 pts
Produit ovin, hors aides / 1000 L [€]	1 658	1 794	1 762	1 749	+1%
Produit ovin, avec aides / 1000 L [€]	1 731	1 872	1 849	1 829	+1%
Charges d'alimentation directe / 1000 L [€]	575	625	582	595	+32%
Charges opération. ovines / 1000 L [€]	779	867	789	814	+28%
Marge sur Coût Alimentaire lait / 1000 L [€]	847	909	863	875	-10%
Marge brute ov. avec aides / 1000 L [€]	952	1 005	1 061	1 016	-13%

* résultats technico-économiques exprimés par brebis présente

Pour les élevages suivis, **le prix du lait valorisé en agriculture biologique moyen est de 1 471 € par 1 000 litres (dans une fourchette allant de 1 324 € à 1 813 €), en hausse de +3 % par rapport à la campagne 2022**. A titre indicatif, le prix du lait pour les éleveurs en agriculture conventionnelle du nord-Occitanie est de 1 085 € par 1 000 litres en moyenne pour 2023 (soit +13% par rapport à 2022) et de 1 420 € par 1 000 litres pour les élevages en AB (source : FranceAgriMer). A noter, le différentiel de prix du lait entre les périodes de traite est moins marqué dans l'échantillon analysé du fait de la valorisation du lait et des grilles de prix liées à la saisonnalité très différentes d'une laiterie à l'autre.

Le **co-produit viande** avait nettement progressé en 2022. Il est en repli en 2023 avec une baisse de 16 %, en lien avec la baisse de prolificité et un prix de l'agneau en 2023 plus bas qu'en 2022. Le co-produit



viande s'inscrit toujours comme une part importante du produit de l'atelier ovine lait hors aides à hauteur de 15 %.

Les **charges d'alimentation directes sont un peu plus élevées dans les groupes** avec un démarrage de période de traite précoce ou classique (197 et 190 €/brebis). Cela s'explique par :

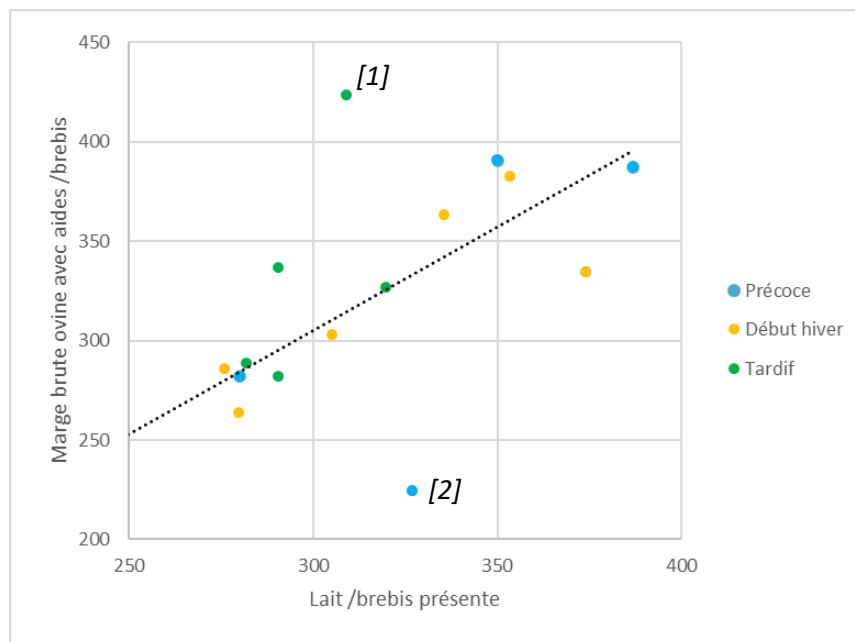
- La proportion d'élevages en système fourrager humide (ensilage, enrubbage) plus importante dans les groupes des précoces et des tardifs ; ainsi leur ration de base plus énergétique leur permet d'économiser sur les achats de concentrés (160 €/brebis en système classique contre 139 €/brebis en système précoce et 120 €/brebis en système tardif) ;
- Les charges de fourrages achetés plus importantes dans le groupe des élevages précoces que dans les 2 autres groupes (51 €/brebis en système précoce contre 38 €/brebis dans les 2 autres systèmes).

Même si l'écart avec les élevages conventionnels se réduit, les **frais vétérinaires (honoraires et produits) sont à la hausse à 14 €/brebis**. Cette hausse s'explique pour 1/3 par l'inflation et pour 2/3 par les achats de produits, notamment les insecticides liés à l'arrivée de la FCO à l'été 2023.

Globalement, avec la hausse des achats de fourrages et l'augmentation continue du prix des matières premières, le niveau des charges opérationnelles augmente, tiré par les augmentations des prix des achats (aliments, frais d'élevage, médicaments...). La **marge brute ovine avec aides** est en net repli par rapport à 2022 : **311 € par brebis présente**, soit 1 016 € par 1 000 litres en moyenne.

Figure 4 : Marge brute ovine avec aides en fonction du lait par brebis présente

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2023 [N=17]



Sauf cas particuliers (élevage tardif avec une forte valorisation du lait [point 1] ou élevage très chargé avec une faible autonomie fourragère vulnérable à la sécheresse [point 2]), le lien entre la marge brute dégagée par l'atelier et la productivité reste marqué. Ainsi les élevages avec une productivité laitière supérieure à 350 L/brebis peuvent dégager une marge brute supérieure de 100 à 120 €/brebis.

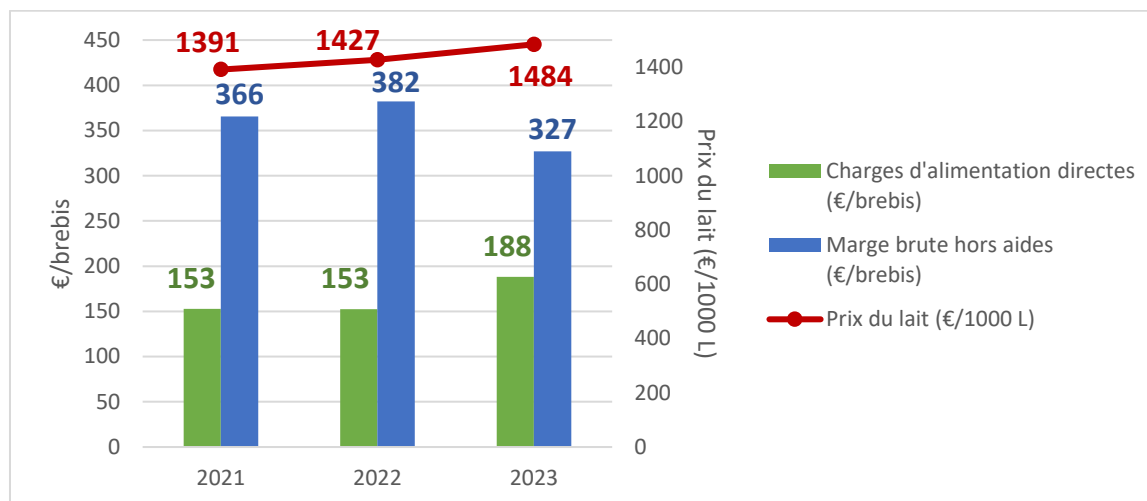
En échantillon constant sur les 3 dernières années, la forte augmentation des charges d'alimentation directes (évolution du coût des matières premières mais aussi augmentation des achats de fourrages)



n'a pas été compensé par l'augmentation du prix du lait. La marge brute ovine est impactée et diminuée de 55 €/brebis entre 2022 et 2023.

Figure 5 : Evolution du prix du lait, des charges d'alimentation directes et de la marge brute ovine hors aides (échantillon constant sur 3 ans)

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagnes 2021-2022-2023 [N=9]



Le **coût des surfaces affectées à l'atelier ovine lait** se situe autour de 19 € par brebis, au niveau des résultats habituellement enregistrés pour les élevages conventionnels. Les **frais de semences** sont une part importante de ce coût puisqu'ils représentent **54 % des frais enregistrés sur les surfaces fourragères** ou cultures de céréales : 58 €/ha de SFP et 130 €/ha cultivés. Par ailleurs, les **frais d'engrais organiques et d'amendements calcaires représentent en moyenne 28 % des coûts totaux**. À noter une **grande variabilité** dans ces frais liés aux surfaces fourragères ou cultivées qui, selon les élevages, varient entre 28 et 243 €/ha de SAU ! L'échantillon de fermes analysé couvre en effet une grande diversité de systèmes fourragers (fourrages humides ou secs, ventilés ou non), de potentiels et pratiques agronomiques (utilisation d'engrais biologiques ou non), de rotations et de stratégies d'intensification des cultures qui explique cette forte variabilité.

Tableau 4 : Détails des charges opérationnelles liées aux surfaces

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2023 [N=17]

Date début de traite	Octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2023	Evol. 2022-2023 [éch. constant]
Nombre d'exploitations	4	6	7	17	16
SFP - Charges opérationnelles /brebis [€]	22	17	19	19	+7%
SFP - charges semences /ha [€]	59	65	52	58	-3%
SFP - charges engrais et amendem. /ha [€]	74	39	45	50	+27%
SAU - charges opérationnelles /ha [€]	159	148	110	135	+11%



7. Résultats d'exploitation

Le **résultat disponible**⁴ pour assurer les prélèvements privés des éleveurs et autofinancer une partie des investissements réalisés au cours de l'année se situe autour de 29 300 € par UMO exploitant, soit **19 % du produit brut avec aides**. Il est en baisse de 21 % entre 2022 et 2023.

Tableau 5 : Résultats économiques de l'exploitation

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2023 [N=17]

Date début de traite	Octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2023	Evol. 2022-2023 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	4	6	7	17	16
Produit brut, avec aides [€]	356 042	301 281	380 028	346 591	+3%
Aides totales [€]	84 552	74 343	110 709	91 719	+15%
Aides couplées / aides totales [%]		17	15	16	=
Aides 2ème pilier / aides totales [%]		40	35	38	-5 pts
Aides découplées / aides totales [%]		36	42	38	=
Charges opérationnelles totales [€]	118 186	104 192	108 740	109 357	+19%
Dép. de struct. hors amort. et FF [€]	132 548	105 005	135 968	124 235	+3%
Valeur Ajoutée nette, hors fermages [€]	-15 955	-6 306	21 115	2 715	-84%
Excédent Brut d'Exploitation [€]	105 307	92 084	135 320	112 999	-8%
Annuités + frais financiers CT [€]	58 691	39 583	52 685	49 474	+1%
Résultat disponible [€]	46 938	52 608	82 667	63 651	-15%
Produit brut / UMO exploitant [€]	178 021	139 864	189 857	169 427	+1%
Produit atelier ovin / PB [%]	70	70	66	68	-5 pts
Aides totales / PB [%]	23	24	30	27	+2 pts
Charges opérationnelles / PB [%]	33	35	29	32	+5 pts
Dép. de stru. hors amort. et FF / PB [%]	37	35	36	36	=
Valeur ajoutée nette, hors ferm. / PB [%]	-4	-1	5	1	-7 pts
EBE / PB [%]	30	31	36	32	-4 pts
Annuités + FF CT / PB [%]	16	12	13	14	=
Résultat dispo. / UMO exploitant [€]	23 469	23 699	37 499	29 327	-21%
Résultat disponible / PB [%]	13	18	22	19	-4 pts

Si les charges opérationnelles ont progressé de +19 % entre 2022 et 2023, les dépenses de structure n'ont progressé que de +3%. Les charges MSA ont notamment diminué et les éleveurs ont fait part de davantage de vigilance pour les dépenses dans le contexte économique défavorable.

Autour de cette moyenne, on enregistre des **écarts très importants entre exploitations** :

- Les **charges opérationnelles** représentent de **23 à 41 % du produit brut** ;
- Les **dépenses de structure** (charges de structure hors amortissements et frais financiers mais avec les cotisations sociales exploitant) varient de **27 à 45 % du produit brut** ;
- L'**EBE** varie de 21 à 46 % du produit brut ;
- Et après déduction des annuités, le **résultat disponible** varie de 4 000 € à 57 000 € par UMO exploitant, et de **2 à 35 % du produit brut**.

⁴ Le résultat disponible = EBE + produits financiers – annuités – frais financiers court terme.



Ces différents ratios illustrent les marges de progrès possibles pour certains élevages, que ce soit au niveau de la maîtrise des charges opérationnelles (en particulier des charges d'alimentation directes qui représentent 78 % des charges opérationnelles ovines) ou des charges de structure.

Les aides ont particulièrement progressé au cours de la campagne 2023. La plupart des élevages ont en effet touché des aides conjoncturelles liées à la sécheresse subie à l'été 2022 pour compenser les achats de fourrages et des aides de crise bio liées au contexte économique.

Enfin, **le niveau d'annuités, à 14 % du produit brut**, traduit la **bonne santé financière des exploitations** suivies malgré des investissements en progression tous les ans. Cependant, la hausse généralisée des charges dès la fin de la campagne 2022 et qui s'est poursuivi en 2023, non compensée par la hausse des produits, explique la **baisse du revenu disponible moyen** de 21 % entre 2022 et 2023 **pour la seconde année consécutive**.

8. Coûts de production

Le coût de production de l'atelier ovin lait a été calculé selon la méthode nationale mise au point par l'Institut de l'Élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture, dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'élevage. Exprimé en euros par 1 000 litres, le coût de production intègre l'ensemble des charges qui sont engagées au niveau de l'atelier :

- Les charges courantes

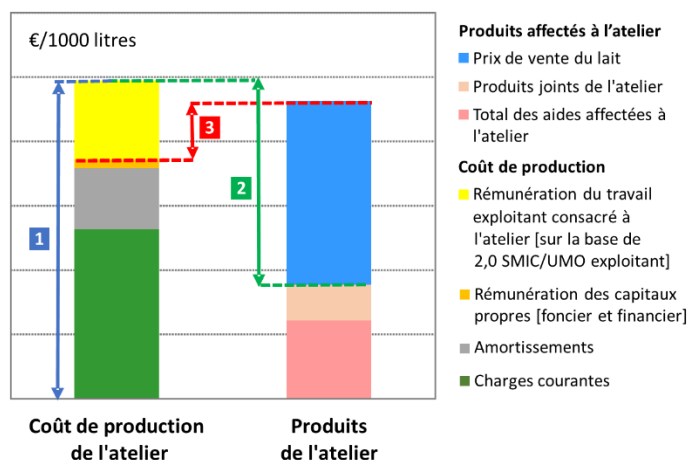
correspondent aux dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production et non d'un prix de cession ;

- Les amortissements

correspondent à l'usure et à la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;

- Les charges supplétives sont des charges calculées qui visent à rémunérer les facteurs de production que l'éleveur met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (valorisées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux d'intérêt du livret A) et le temps de travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Ce temps de travail est rémunéré sur la base de 2 SMIC « brut » par unité de main-d'œuvre ; ce montant est supposé couvrir également les charges sociales exploitant.

- 1 Coût de production [base 2,0 SMIC]
- 2 Prix de revient
- 3 Rémunération permise par les produits



correspondent à l'usure et à la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;

Les charges supplétives sont des charges calculées qui visent à rémunérer les facteurs de production que l'éleveur met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (valorisées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux d'intérêt du livret A) et le temps de travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Ce temps de travail est rémunéré sur la base de 2 SMIC « brut » par unité de main-d'œuvre ; ce montant est supposé couvrir également les charges sociales exploitant.

Pour pouvoir comparer les charges affectées au prix de vente du lait, on utilise comme indicateur **le prix de revient**. Ce prix de revient correspond au prix de vente qui permettrait de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) au niveau défini. Il est égal au coût de production moins les montants des aides (1^{er} pilier, couplées et découplées ainsi que 2^{ème} pilier) et des produits autres que le lait affecté à l'atelier.

Enfin, la **rémunération du travail permise par le produit** permet de mesurer la part des produits affectés à l'atelier qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre exploitant une fois que toutes les autres charges ont été couvertes (charges courantes, amortissements, rémunération des terres en propriété et des



capitaux propres). La rémunération du travail permise par le produit peut être exprimée en euros pour mille litres de lait et en équivalents SMIC par UMO affectée à l'atelier.

Tableau 6 : Coûts de production des ateliers ovins lait

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2023 [N=17]

Date début de traite	Octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2023	Evol. 2022-2023 [éch. constant]
Nombre d'exploitations	4	6	7	17	16
Lait commercialisé [x 1000 litres]	143,5	113,6	143,6	133,0	-5%
Nb d'UMO atelier	2,8	2,2	2,7	2,5	=
dt nb d'UMO exploitants	2,0	2,1	2,2	2,1	5%
dt nb d'UMO salariés	0,8	0,1	0,5	0,4	-17%
Lait / UMO atelier [x 1000 litres]	52,1	51,1	53,1	52,2	+7%
Coût de production total [€/1000 L]	2 660	2 949	2 823	2 829	+13%
Détail par nature de charges [€/1000 L]					
Charges courantes	1 437	1 532	1 530	1 509	+13%
Amortissements	563	476	405	467	+2%
Charges supplétives (CS)	660	941	887	853	+19%
Détail par postes techniques [€/1000 L]					
Travail	695	885	909	850	+12%
Foncier et capital	184	259	274	248	+30%
Frais divers de gestion	140	153	148	148	+13%
Bâtiment et installations	310	353	280	313	+2%
Mécanisation	686	550	570	590	+3%
Frais d'élevage	140	187	137	155	+16%
Approvisionnement des surfaces	92	112	85	96	+10%
Achat d'alimentation	412	450	420	429	+31%
Produits de l'atelier [€/1000 L]	2 234	2 451	2 680	2 494	+2%
Prix de valorisation du lait	1 422	1 534	1 445	1 471	+3%
Produits joints de l'atelier	236	226	299	259	-8%
Autres produits	4	40	18	22	=
Aides	572	651	918	743	+20%
Prix de revient base 2 SMIC	1 847	2 032	1 587	1 805	+14%
Rémunération permise par le produit	171	357	691	451	-15%
Nb de SMIC / UMO exploitant	0,6	0,8	1,7	1,1	-30%
Nb d'exploitations à 2 SMIC ou plus	1	2	3	6	

Pour les élevages suivis, le coût de production total augmente de manière marquée pour la seconde année consécutive à 2 829 €/1 000 litres en moyenne en 2023. Les charges courantes représentent 53 % du coût de production, les amortissements 17 % et les charges supplétives 30 %. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation généralisée des charges dès la 2^{ème} moitié de la campagne 2022 (augmentation de l'IPAMPA qui s'accélère au début de l'invasion russe en Ukraine en février 2022). La différence sur le niveau de charges de mécanisation est due à la part plus importante d'élevages en système de récolte pour fourrages humides (ensilage, enrubannage) dans les groupes des traites précoces (3/5) et tardifs (3/7).

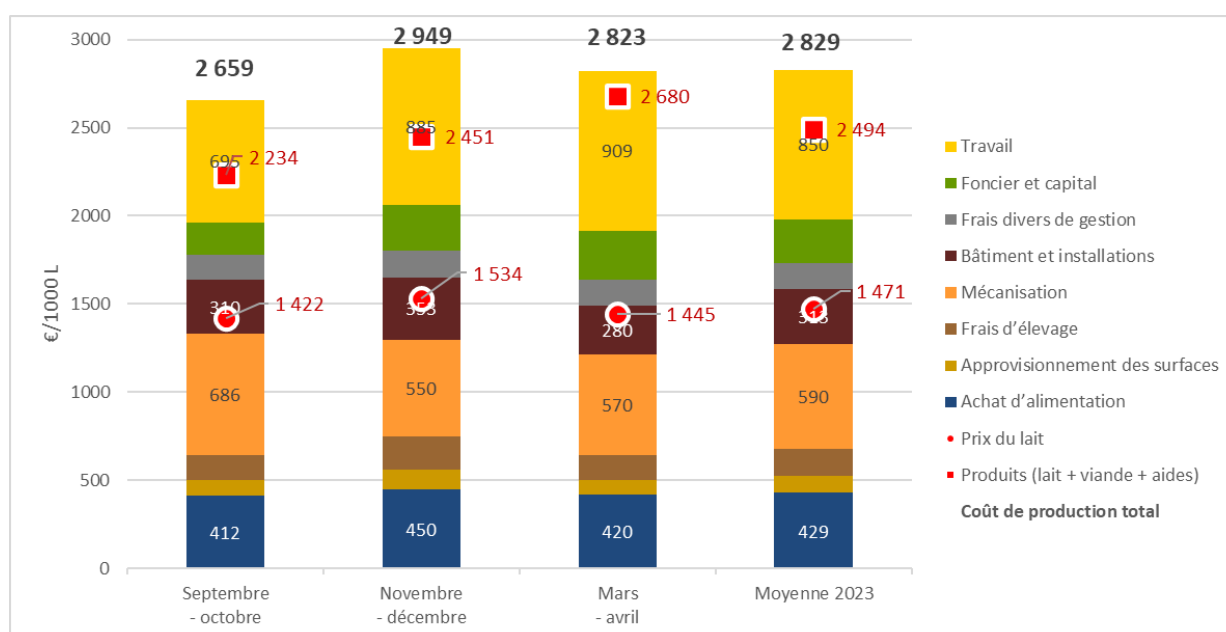


En dessous du coût de production, le montant total des produits affectés à l'atelier ovin lait est de 2 494 €/1 000 litres en moyenne. Le produit lait représente 59 % du produit de l'atelier. Les produits joints (agneaux, réformes...) et les aides affectées à l'atelier ovin lait (aide ovine, part des aides découplés, de l'ICHN...) représentent respectivement 11 % et 30 % du produit affecté à l'atelier. A noter le repli de la part des produits joints dans le produit de l'atelier cette année, avec une baisse de 8 % en 2023 et l'augmentation des aides, avec le versement d'une aide conjoncturelle liée à la sécheresse 2022 et l'aide de crise bio 2023 notamment. Dans le groupe tardif, 2 exploitations avec une surface pastorale importante font augmenter le niveau d'aides par rapport aux autres exploitations de ce groupe.

La rémunération du travail permise par les produits s'élève à 1,1 SMIC par UMO exploitant en moyenne. Pour un tiers des élevages suivis seulement, la rémunération du travail permise par les produits est supérieure à l'objectif de rémunération fixé par convention à 2,0 SMIC par UMO exploitant.

Figure 6 : Coûts de production des ateliers ovins lait suivis

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2023 [N=17]



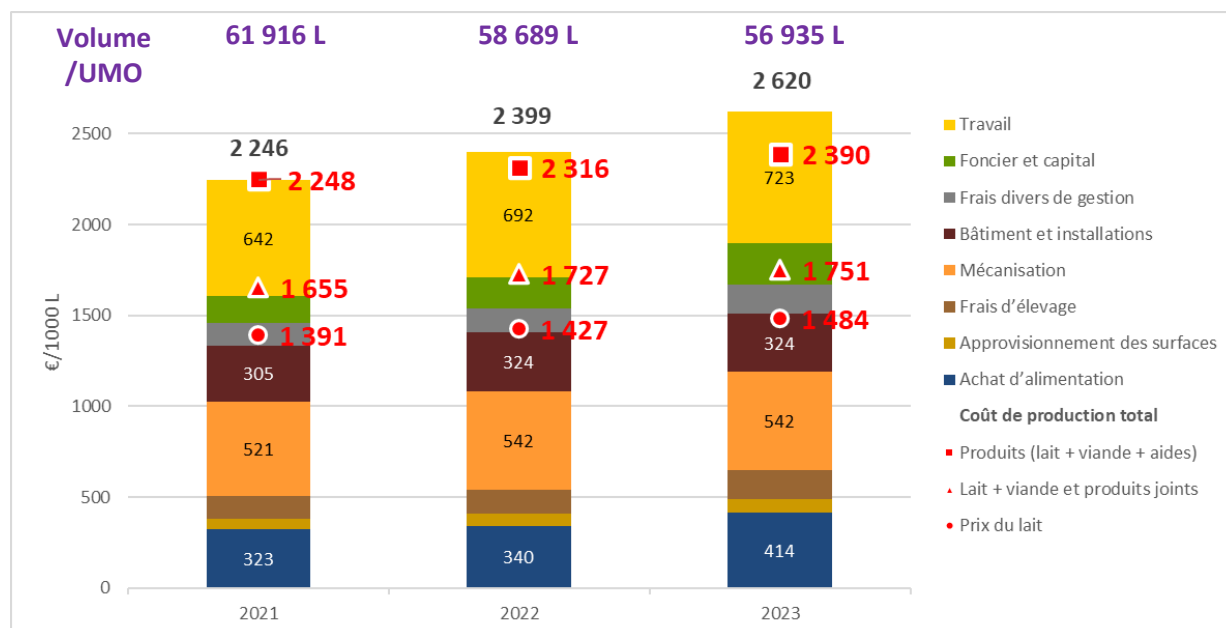
Dans l'échantillon constant des 9 élevages suivis depuis 3 ans, le coût de production augmente de façon constante : +7 % entre 2021 et 2022, et +9 % entre 2022 et 2023. Les produits progressent également mais dans une moindre mesure, à +3 % chaque année. **La rémunération du travail permise par les produits se contracte** en passant de 2,3 SMIC en moyenne pour ces 9 élevages en 2021 à 1,3 SMIC en 2023.

A noter que les deux postes charges de structure, que sont la mécanisation et les bâtiments et installations, se sont stabilisés entre 2022 et 2023 dans l'échantillon constant. Ceci peut s'expliquer par certains reports des nouveaux investissements dans le cas d'une trésorerie tendue avec des achats de fourrages grossiers et des achats de tourteaux chers.



Figure 7 : Coûts de production des ateliers ovins lait suivis (échantillon constant sur 3 ans)

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagnes 2021-2022-2023 [N=9]



9. Conclusion

La filière lait de brebis en agriculture biologique de la zone Massif central a profité d'un dynamisme important entre 2014 et 2020, la collecte AB de lait de brebis de la région Occitanie n'est pas loin d'avoir triplée, passant de 11 à plus de 30 millions de litres (source : FranceAgriMer). Face au dynamisme de cette filière, de nombreux producteurs installés en conventionnel sur le bassin ont saisi l'opportunité de la conversion en agriculture biologique. Mais depuis 2 ou 3 ans, le nombre de producteurs en AB stagne, notamment sur la zone du Massif central.

Les éleveurs suivis ont un **bon niveau technique** (maîtrise de la reproduction, productivité des troupeaux) et **technico-économique** (marge brute par brebis). Du fait de l'augmentation du coût des matières premières qui n'est pas compensée par l'évolution du produit de l'atelier ovin, **le revenu disponible diminue** de 21 % à 29 300 €/UMO et **la rémunération permise par les produits de l'atelier baisse à 1,1 SMIC/UMO**. La campagne 2023 a été compliquée sur le plan fourrager et a obligé les élevages à augmenter leurs achats de fourrages. Le point faible des élevages ovins lait en agriculture biologique reste **leur niveau de chargement généralement plus élevé que le potentiel de leur exploitation, induisant un niveau d'autonomie alimentaire généralement plus faible qu'en conventionnel** et de fait, leur plus grande vulnérabilité à des baisses de rendements fourragers et à l'augmentation du prix des aliments. Ces choix de relative « intensification » ont pour la plupart été faits dans le cadre d'un marché dynamique pour le lait de brebis en agriculture biologique. Ce contexte a largement évolué depuis : hausse des charges, prix du lait qui n'augmente plus au même niveau que le coût de production... Aujourd'hui, les élevages en agriculture biologique ont tendance à stabiliser, voire à diminuer légèrement leur cheptel, pour ramener le chargement animal à un niveau qui correspond mieux au potentiel agronomique de leur exploitation, pour pouvoir faire face aux augmentations du coût de production et aux aléas climatiques.



10. Lexique

Autonomie alimentaire massique : Proportion du total des aliments (fourrages et concentrés) consommés par les animaux, exprimés en tonnes de matière sèche, qui sont produits sur l'exploitation.

Estimation part d'herbe pâturée : Calculée à partir de l'ingestion théorique d'un UGB (4 750 kg MS) – quantité de fourrages distribués.

Chargement apparent : Cheptel présent divisé par la surface fourragère principale (hors surfaces de parcours).

Chargement corrigé : Chargement de la surface fourragère principale corrigé des UGB nourries sur les achats de fourrages, sur les parcours et les variations de stocks fourrages.

Charges opérationnelles : Montant total des charges variables, liées au volume actuel de l'activité : aliments achetés, frais d'élevage, frais vétérinaires, engrais, semences...

Charges de structure : Total des charges fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre : salaires, cotisations sociales, fermage, entretien et amortissements du matériel, des installations, des bâtiments...

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers.

Frais Financiers Court Terme (FF CT) : Frais liés aux dettes financières à court terme correspondant aux concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

IPAMPA : Indice des prix d'achat des moyens de production agricole.

Marge sur coût alimentaire : Différence entre le produit lait et les charges d'alimentation directes (coût des concentrés achetés et produits et coût des fourrages achetés).

Marge brute ovine : Différence entre la valeur de la production de l'atelier ovin (produit brut de l'atelier) et les charges opérationnelles ovines.

Productivité laitière : Volume de lait produit par brebis présente.

Produit brut : Montant total des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production. Intègre les aides PAC.

Produit ovin : Montant des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier ovin.

Résultat disponible : Produits d'exploitation + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure (y compris les cotisations sociales exploitant).

Surface agricole utile (SAU) : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales (parcours).

Surface fourragère principale (SFP) : Ensemble des surfaces fourragères, hors surfaces pastorales (parcours).

Unités gros bétail (UGB) : Correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages.

Unité de main-d'œuvre (UMO) : Correspond à une personne occupée à plein-temps sur une exploitation.

Valeur ajoutée nette, hors fermage : Produits d'exploitation hors aides – charges opérationnelles – dépenses de structure (hors fermage) – amortissements.



VOS CONTACTS FILIÈRE OVINE LAITIÈRE BIO DU COLLECTIF BIORÉFÉRENCES

Institut de l'Élevage

BP 42118
 31321 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
 Tél. : 05 61 75 44 44
 @ : www.idele.fr
 Contact : Catherine DE BOISSIEU
catherine.deboissieu@idele.fr

UNOTEC

ZI Cantaranne, 5 rue de la Prade
 12820 ONET-LE-CHÂTEAU
 Tél. : 05 65 67 89 40
 Contact : Sarine MERLEY, Lucie LOUBIERE
sarine.merley@unotec.net ;
lucie.loubiere@unotec.net

AVEM - Association Vétérinaire des Éleveurs du Millavois

Cap du Cres
 12100 MILLAU
 Tél. : 05 65 60 93 31
 @ : www.avem12.org
 Contact : Olivier PATOUT
o.patout.vetodoc@gmail.com

Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort

36 Avenue de la République, B.P. 348
 12103 MILLAU CEDEX
 Tél. : 05 65 59 22 00
 Contact : Nathalie RIVEMALE
nathalie.rivemale@roquefort.fr

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Carrefour de l'agriculture
 12026 RODEZ
 Tél. : 05 65 73 77 13
 @ : www.aveyron.chambagri.fr
 Contact : Catherine SAUNIER
catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Lozère

Le Pont Pessil
 48100 MARVEJOLS
 Tél. : 04 66 32 09 84
 @ : www.lozere.chambagri.fr
 Contact : Marine CRISTOL
marine.cristol@lozere.chambagri.fr

LE PROJET BIORÉFÉRENCES 22-28

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle Bio Massif Central

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont / 89 avenue de l'Europe – CS 82212 / 63 370 LEMPDES
 @ : <https://pole-bio-massif-central.org> & <https://pole-bio-massif-central.org/bioreferences/>
 Contact : Aurélie BELLEIL / Mail : valorisation@pole-bio-massif-central.org / Tél. : 04 73 98 69 56



Le projet BioRéférences 22-28 est financé dans le cadre de la Convention de Massif/Massif Central par l'Etat (FNADT).



Plusieurs suivis ont été réalisés en 2024 dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage qui bénéficie du soutien financier du ministère de l'Agriculture (Casdar) dans le cadre du PNDAR et PRDAR, et de la Confédération Nationale de l'Élevage.

